

Création documentaire : la Scam se mobilise, les aides CNC évoluent

Après une concertation d'une année avec les organisations d'auteurs et de producteurs, le conseil d'administration du CNC a validé les modifications du règlement général des aides permettant une meilleure prise en compte des documentaires à faible budget, financés notamment par les télévisions locales.

La Scam salue plusieurs avancées notables. Le seuil d'intensité des aides publiques est dorénavant porté à 80 % pour les documentaires dont le budget horaire est inférieur à 150 000 euros. Les producteurs qui ont un compte de soutien automatique mais qui ne remplissent pas les conditions d'obtention de ces aides, pourront bénéficier d'une aide sélective sous certaines conditions. Ces modifications englobent aussi la dimension territoriale des productions en renforçant l'aide aux régions qui financent les télévisions locales.

Si le dispositif adopté n'est pas intégralement celui proposé par la Scam et les organisations professionnelles, il constitue un consensus qui tient compte des particularités de production de ces œuvres.

Dans cet élan, la Scam souhaite poursuivre la réflexion sur l'aide apportée par le CNC au cinéma documentaire.

Le soutien aux œuvres cinématographiques a été essentiellement pensé pour la fiction. La rencontre organisée par la Scam et l'ACID sur le sujet vendredi dernier, a montré que de nombreux dispositifs de soutien devraient évoluer pour mieux appréhender la réalité de la production cinématographique documentaire, en particulier dans sa phase d'écriture (*).

La Scam appelle à reconsidérer ces modalités d'accès aux aides pour le cinéma documentaire en concertation avec les organisations professionnelles concernées.

contact presse

Astrid Lockhart

01 56 69 64 05

06 73 84 98 27

astrid.lockhart@scam.fr

(*) Retrouvez en ligne l'étude « [Ecrire et accompagner le cinéma documentaire](#) » publiée par la Scam en partenariat avec l'ACID et la SRF lors de la journée « Cinéma documentaire : de l'écriture à la distribution en salles ».